

Ecole Nationale de Formation Taxi

LIVRET D'ACCUEIL

Afin que cette formation se déroule au mieux et soit bénéfique à chacun, vous trouverez ci-dessous les éléments qui vous permettront d'entrer en formation sereinement sans avoir à vous préoccuper de certains détails qui ont leur importance et qui se doivent d'être clairs afin de vous permettre de vivre au mieux ce moment.

BIENVENUE



SOMMAIRE

- ❖ **Nos Valeurs**
- ❖ **Le projet pédagogique**
- ❖ **L'organigramme**
- ❖ **Aspects périphériques**
- ❖ **Règlement intérieur**
- ❖ **Les personnes en situation d'handicap**
- ❖ **Le mot de fin de la direction**

Nos 3 valeurs fondamentales :

La flexibilité : Nous nous adaptons à vos impératifs professionnels ou personnels. Nous répondons à vos besoins et la planification de votre formation s'intégrera avec fluidité dans votre vie courante.

La compréhension : Avec beaucoup d'empathie notre projet d'apprentissage de l'anglais sera adapté à vos besoins. Nous comprenons votre appréhension à apprendre une nouvelle langue ou la perfectionner et la prise en compte de votre situation est primordiale pour nous.

L'enthousiasme : Il est nécessaire à tous les projets, il actionne les progrès. Les cours sont menés de façon participative et interactive développant l'implication de chacun.

Notre Projet pédagogique :

L'intégralité de notre projet pédagogique dépend de l'expression de vos besoins.

Nous dispensons des formations concernant l'accès aux professions de conducteurs de Taxi.

Méthode pédagogique :

- En présentiel dans notre centre de formation.

Modalités pédagogiques :

- Test d'entrée (test de positionnement par rapport à la formation choisie)
- Apports théoriques
- Mises en situations professionnelles
- Test d'évaluations en fin de formation

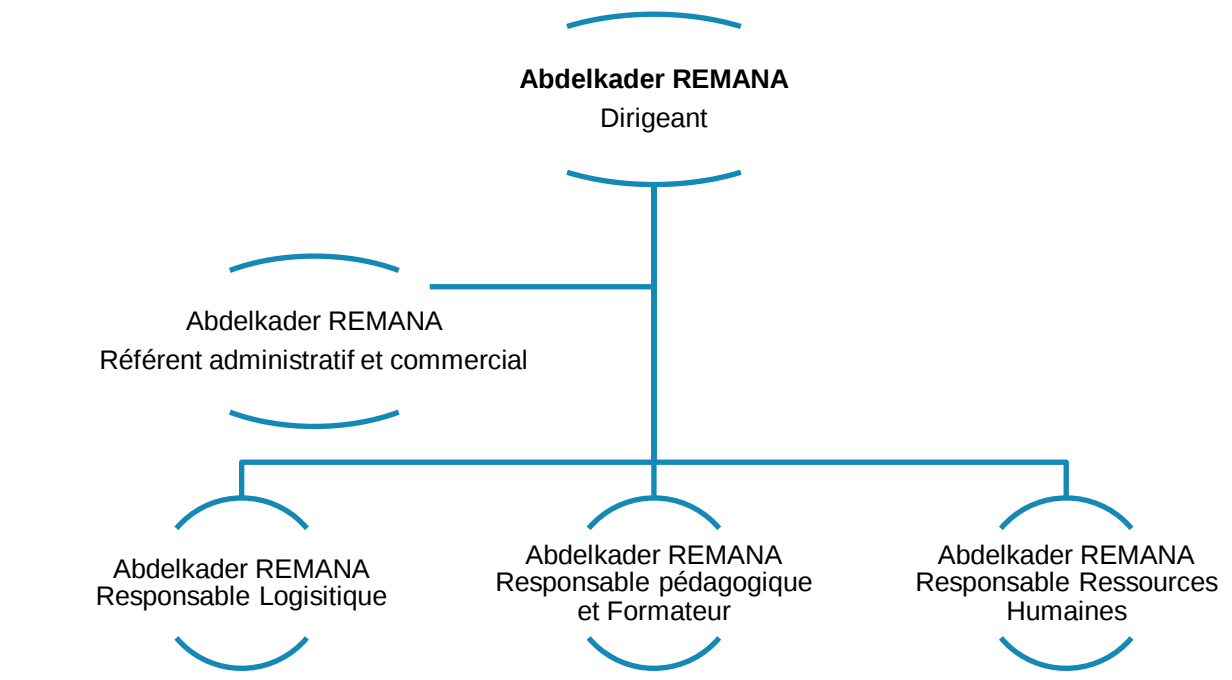
Lieu :

La formation se déroule dans les locaux de formation de notre partenaire « AZ Gestion » : **27 rue Emile ZOLA- 93100 Montreuil**

Durée et Horaires de la formation :

Selon le programme choisi, une convocation avec les dates et horaires, vous sera envoyée.

ORGANIGRAMME ET CONTACT



CONTACT :

Pour toute demande d'informations nous sommes disponibles par :

+ Courriel : ecole.taxi.enft@gmail.com

+ Téléphone : 07.67.90.45.18

Modalités d'inscriptions :

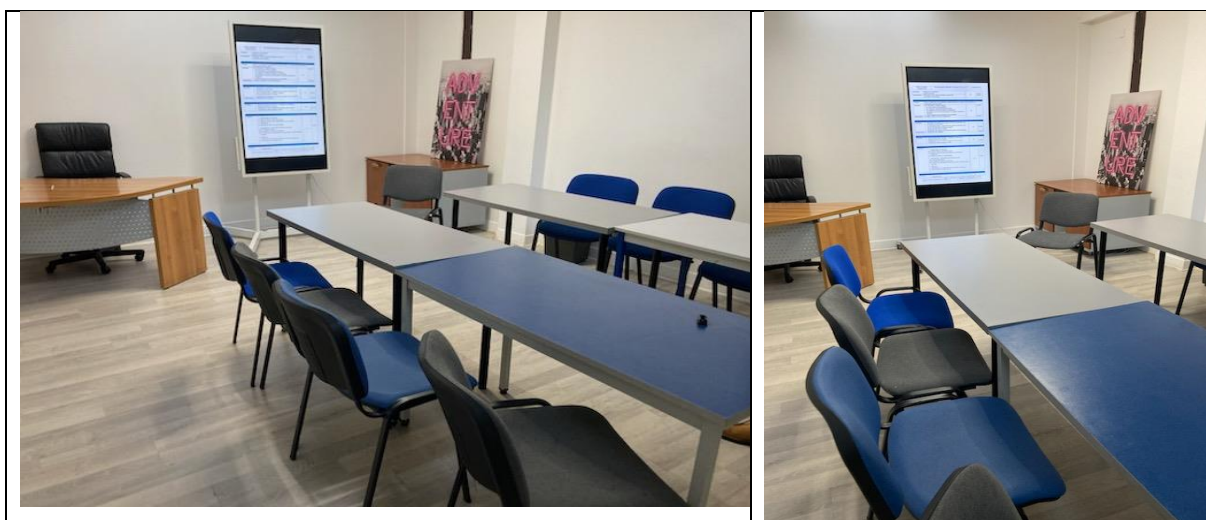
- Selon la demande, l'offre de formation est transmise dans un délai d'une semaine.
- Selon le temps de validation par le commanditaire, la formation peut se dérouler dans un délai de 10 jours après l'accord de l'organisme de financement.
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée, pour un retour signé à l'organisme de formation.

Le centre de Formation se situe 27 rue Emile Zola- 93100 Montreuil

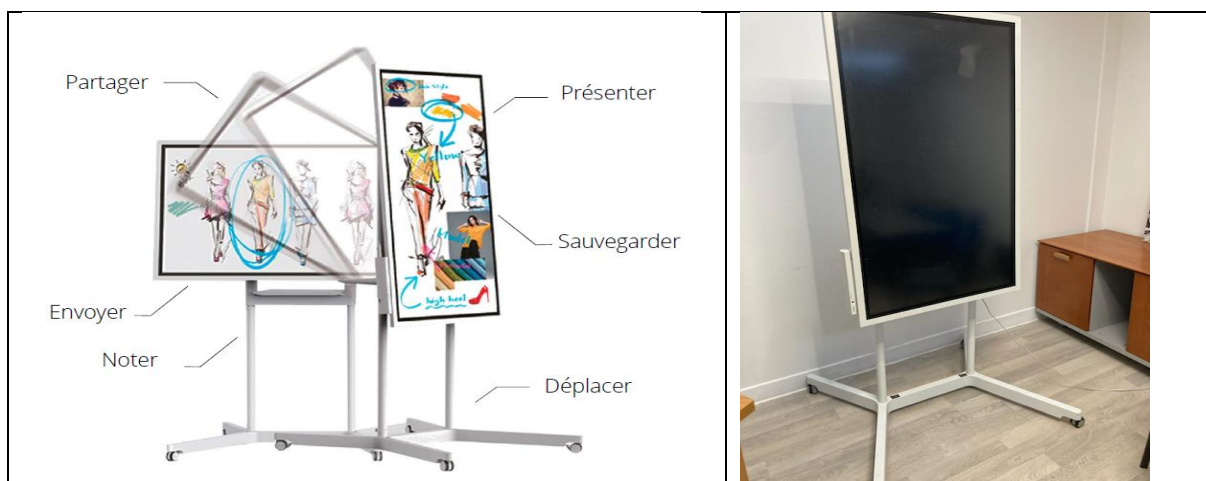
Nous vous accueillons dans un espace de formation aménagé et équipé :

1- Une salle de formation de 20m² est à votre disposition avec des tables et des chaises en nombre suffisant pour 12 stagiaires.

Notre salle est équipée d'un écran inter-actif de dernière génération afin d'expliquer les différents sujets avec un styler directement sur les cours projetés.



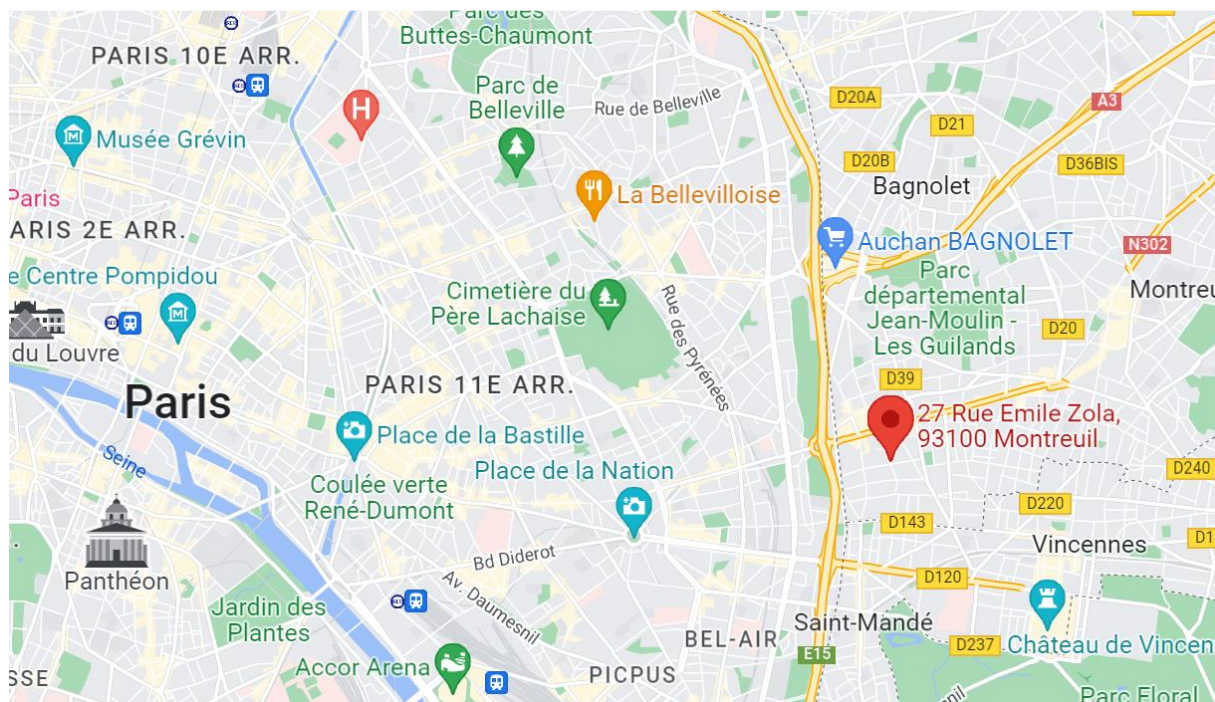
Paper board interactif sur socle à roulettes :



Un paperboard numérique est un tableau blanc interactif qui reprend les fonctionnalités clé du paperboard classique (prise de notes, dessin, partage de schémas, etc.). Il ajoute une composante numérique qui apporte un maximum de flexibilité et qui s'intègre avec les outils digitaux existants. Ainsi, il est possible de dessiner, d'annoter et d'effacer sur cet écran, mais également de projeter des images et autres éléments graphiques.

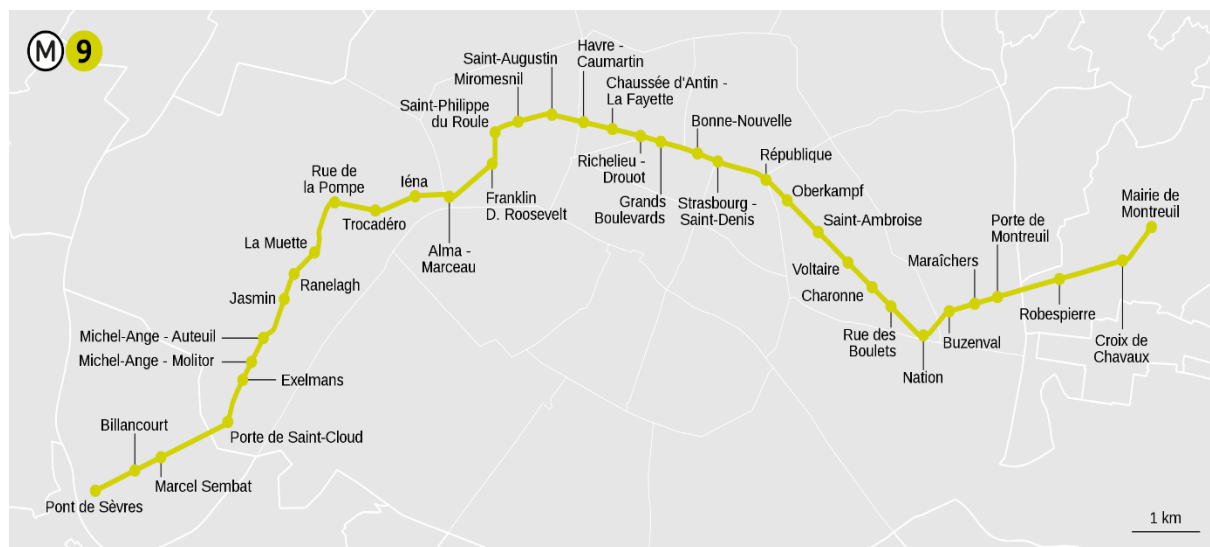
Accès en voiture :

Montreuil se situe à 7 kms à l'Est de Paris, au-delà du périphérique extérieur, en empruntant la N302 à partir de la porte de Montreuil.



Vous arrivez en métro:

Ligne 9- Arrêt ROBESPIERRE



Aspects périphériques :

Montreuil est une ville périphérique de Paris très vivante, de nombreuses possibilités de restauration et d'hébergement se situent autour de notre centre de formation. Un aperçu est visible sur le plan ci-dessous.

Notre centre se situe à 200 mètres de la rue de Paris, qui est très attractive.



Règlement Intérieur

Article L1132-1 du code du travail:

Aucune personne ne peut être écartée de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise en raison de son origine, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses.

« Ainsi nous demandons le respect de chacun, aucune discrimination ne sera tolérée »

LES OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

1. MESURES GENERALES

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation.

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

2. ASSIDUITE - PONCTUALITE

Les stagiaires sont tenus d'assister à tous les cours en y apportant le matériel scolaire et la tenue nécessaire. L'observation stricte des horaires doit être considérée comme une manifestation du respect des autres et comme une préparation à la vie professionnelle. Les retards répétés et/ou volontaires pourront donner lieu à des sanctions prévues au présent règlement, ceux supérieurs à 2 heures seront traités comme des absences.

3. INAPTITUDE EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La présence dans cette discipline d'enseignement est obligatoire. Si, pour une raison de santé, un stagiaire ne peut pas travailler physiquement, il doit fournir un certificat médical établi par son médecin de famille, précisant l'inaptitude partielle ou totale et sa durée.

4. ABSENCES

La gestion des absences dans le centre de Formation est le suivant :

Absence justifiée : arrêt de maladie

Absence imprévisible : les stagiaires sont tenus d'informer le plus rapidement possible par téléphone, le centre de Formation.

L'absence sera excusée dans la mesure où le stagiaire fournira dès son retour en formation un justificatif, sinon l'absence se verrait décomptée.

Absence irrégulière : celles-ci donneront lieu à la mise en œuvre d'une des sanctions prévues dans ce règlement. Des lettres au nombre de 3 vous seront envoyées. Au bout de trois lettres vous serez sanctionné.

En outre il faut savoir que toute absence injustifiée entraînera automatiquement une perte de rémunération.

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

1. TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires doivent avoir en toute circonstance, une tenue vestimentaire propre et décente. De plus, un comportement et un langage corrects à l'égard de l'ensemble de l'établissement garantiront un climat de respect mutuel.

Le téléphone portable activé est interdit dans la salle de cours, il doit être en veille.

2. OBJET DE VALEUR

Il est vivement recommandé aux stagiaires de ne pas se rendre en cours avec des objets de valeur (bijoux, matériels, radio...) En effet, le centre de formation ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des vols ou des dégradations commis au préjudice des stagiaires.

3. PROPRETE DES LOCAUX

Par souci de l'environnement et de la qualité de notre cadre de vie et par considération envers le personnel chargé de l'entretien des locaux, chacun veillera à jeter les papiers ou détritus dans les poubelles, les mégots dans les cendriers se trouvant à l'extérieur du bâtiment puisqu'il est interdit de fumer dans la salle de cours (voir paragraphe – hygiène -) et à fermer portes et fenêtres des salles de cours, à éteindre les lumières.

4. DEGRADATIONS

Toute dégradation entraînera la participation totale ou partielle des familles ou du stagiaire aux frais de remise en état ou de remboursement. Si la dégradation est volontaire, elle pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires.

5. ASSURANCE

Il est vivement conseillé aux familles ou stagiaires de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile, couvrant, non seulement, le risque de dommage (corporel et matériel) causé par le stagiaire mais également subi par lui. Cette assurance est exigée pour toute activité non prévue dans des obligations pédagogiques.

7. MOUVEMENTS / PAUSES

Afin de prévenir tout accident, les mouvements entre les cours doivent s'effectuer dans le calme. De même pendant les temps de pause, les stagiaires ne doivent pas quitter le périmètre du bâtiment et peuvent rester devant le centre dans le silence afin de ne pas perturber les autres.

HYGIENE

1. ACCIDENTS

Tout accident ou blessures survenu lors d'un cours, doivent être immédiatement signalés au formateur et à l'administration, afin que toutes les mesures d'urgence soient prises par les services de santé.

2. PRODUITS AUTORISE ET INTERDITS

Les médicaments autorisés : aucun remède ne doit être laissé à la libre disposition des stagiaires. Afin d'éviter toute médication abusive, il est demandé au responsable légal d'informer par courrier les services de santé du traitement prescrit par le stagiaire et d'y joindre une copie de l'ordonnance.

Le tabac : il est strictement interdit de fumer en salle de cour et dans tout le bâtiment. (Loi EVEN)

Les animaux : les chiens ou tout autre animal ne sont pas tolérés au sein de l'établissement

Les produits interdits : conformément à l'article L626 du Code de la Santé Publique du 31/12/70 Loi 70-1320, il est formellement interdit de détenir, consommer, donner ou vendre des produits stupéfiants. En cas de transgression de cette loi, outre les sanctions qui seront

prises au niveau de l'établissement, des poursuites judiciaires pourront être engagées par les services de police ou gendarmerie.

L'alcool : l'introduction et l'usage de boissons alcoolisées sont vigoureusement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

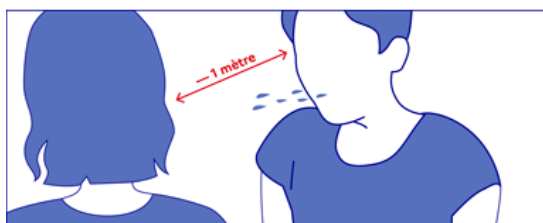
3. Informations générales par rapport au COVID- 19

Transmission du virus COVID-19

Le site du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) indique que « la maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions invisibles, projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées ou de surfaces souillées par des gouttelettes.

C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie. »



- 1 Face à face pendant **au moins 15 minutes**
- 2 Par la projection de **gouttelettes**

A ce jour :

Les recommandations gouvernementales seront appliquées dans le centre de formation, actualisées aux périodes pendant lesquelles se déroulent les formations.

SECURITE

1. CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Appliquer les consignes générales précisant les consignes d'évacuation sont apposées dans chaque salle et couloir. Pour la sécurité de tous, chacun est tenu de s'y conformer.

2. OBJETS ET PRODUITS DANGEREUX

Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte de l'établissement tout produit et objet pouvant nuire à la sécurité des membres de la communauté scolaire (objets tranchants, produits inflammables, bombe autodéfense, etc...)

3. MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT EXTERIEUR

L'affichage dans l'établissement vaut acceptation pleine et entière du présent règlement adopté par le conseil d'Administration.

Chaque membre du centre de formation en prend connaissance et veille à son application. Il importe que chacun sache combien son attitude et son comportement influent sur l'image de l'établissement et sur son environnement.

Il va de soi que des sanctions appropriées doivent être prises à l'encontre de ceux qui ne se conforment pas aux règles et principes énoncés dans ce règlement :

- Avertissement oral
- Observations ou avertissements écrits
- Exclusion de la formation

A Montreuil. Le 20 octobre 2023

Dirigeant de l'organisme de formation :

Abdelkader REMANA

Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Pour nos formations réalisées en INTRA (au sein d'une même entreprise) nous demandons à nos clients de vérifier l'accessibilité de leurs locaux aux personnes en situation de handicap et PMR.

Pour nos formations réalisées en INTER (avec plusieurs entreprises différentes ou des particuliers) dans notre centre, nous pouvons assurer l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.



Au moment de l'inscription, veuillez nous informer si vous avez un besoin particulier d'accessibilité : supports pédagogiques, ressources humaines ou assistance technique.

Ces adaptations nécessaires à l'inclusion des personnes en situation de handicap lors de nos actions de formations seront alors prises en compte et traitées.

N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions étudier les possibilités d'accueil et d'accompagnement.

Pour des raisons de sécurité et de cohérence pédagogique, nous orientons les Personnes en Situation de Handicap vers le réseau partenaire AGEFIPH ou CAP Emploi local.

Pour en savoir plus, veuillez contacter notre référent Handicap :

Abdelkader REMANA au courriel suivant : ecole.taxi.enft@gmail.com

Pandémie Covid-19

Concernant les formations présentielles dans les locaux de formation

À l'heure actuelle, sauf nouvelle réglementation concernant la pandémie Covid-19, aucune restriction particulière n'est mise en place.

Néanmoins notre salle de formation permet de respecter les distanciations sociales entre stagiaires et dans tous les cas du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition. Les salles de formation ont été aménagées spécialement dans ce sens.

Des affiches concernant ces sujets et émanant de Santé Publique France seront installées bien en évidence dans les locaux du centre de formation selon la réglementation en vigueur au jour de la formation.

Pour la santé de tous, **chacun est responsable** et devra respecter ces règles.

NOTRE MOT DE FIN

Notre offre de formation dans les domaines de l'accès aux professions de conducteurs de Taxi est régulièrement mise à jour, afin d'être systématiquement adaptée à la réalité du monde professionnel et d'être conforme à la réglementation en vigueur.

Toujours en lien avec les acteurs économique comme la Chambre de l'Artisanat et des Métiers, nous élaborons et perfectionnons régulièrement nos modules pour répondre aux mieux aux attentes des apprenants et de nos partenaires.

Nous pouvons également compter sur une **équipe compétente et dynamique**, composée de formateurs expérimentés et portés par une vocation.

Grâce à leur accueil, leur écoute, leurs conseils mais surtout leur expérience, ils guident nos publics de façon adaptée.

Une rencontre entre différentes volontés, où chacun en ressort grandit.

En espérant vous compter bientôt parmi nos bénéficiaires.

Dirigeant de l'Ecole Nationale de Formation Taxi

Abdelkader REMANA